



DOSSIER D'APPEL D'OFFRE

[TITRE] DAO MARCHE ACQUISITION DE MATERIEL ET D'EQUIPEMENT AU PROFIT DU CENTRE D'EDUCATION DE BASE NON FORMELLE DE DANO ET BATIE

Projet de renforcement de la cohésion sociale dans le Sud
Burkina

24 février 2025

BURKINA FASO

Section 1 – Présentation du besoin : quantités et spécifications techniques

1.1 - Introduction

Le Gret est une association réunissant des professionnels du développement solidaire créée en 1976 et agissant aujourd'hui dans une trentaine de pays à travers le monde. Il intervient sur les grands champs du développement économique et social, avec une approche fondée sur le partenariat et la recherche-action. Il combine des actions de terrain avec des activités d'expertise, de contribution aux politiques publiques et de capitalisation/diffusion de références.

Le Gret est présent au Burkina Faso depuis 2005. Aujourd'hui, il compte 5 antennes à travers le pays répartis dans 5 régions. Les équipes du Gret au Burkina Faso sont pluridisciplinaires et travaillent sur des thématiques diverses telles que la nutrition, les filières agroalimentaires, l'agroécologie, le développement local, l'eau et l'assainissement, etc.

Dans le contexte de crise socio-politique et sécuritaire qui touche le Burkina depuis la fin des années 2010, le Gret a développé une approche sensible aux conflits, basée sur la compréhension des dynamiques locales, pour prévenir et réguler les conflits et promouvoir une gouvernance inclusive et responsable. Plus largement, le Gret travaille à structurer ses interventions autour des enjeux de renforcement de la cohésion sociale, soit en en faisant un volet à part entière avec des activités dédiées, soit en en faisant une dimension transversale de la logique d'intervention.

C'est dans ce cadre que le Gret lance la présente demande d'appel d'offres, qui est répartie en deux (02) lots distincts, conformément aux objectifs spécifiques du projet concerné. Les prestataires intéressés sont invités à soumissionner pour un ou plusieurs lots, en respectant les conditions et spécifications définies dans le présent dossier.

1.2 - Quantités commandées et caractéristiques

Les quantités du matériel ou matières d'œuvre mentionnés dans le tableau sont à titre indicatif. Les quantités réelles seront précisées dans la notification des soumissionnaires retenus et dans les bons de commandes.

1.3 - Délai de livraison

Délai de livraison à compter de la remise du bon de commande à l'acheteur ou de la signature du contrat est de : 7 jours calendaires

Lot 2 : Matériel et matière d'œuvre pour la menuiserie

Matériel et matière d'œuvre	Description	Quantité à rajouter
Planches de Bois blancs	long; 5m Largeur: 27-30- Epaisseur 3,5 cm à 4 cm	30

Planches de Bois rouges	long 2m10-Larg: 30m épaisseur 04 cm	30
Bois rouges	Bassins ; long 2m10-Larg 15-18 m, Épaisseur 6 à 8 cm	100
Contreplaqués	Ordinaire Épaisseur 5mm, longueur 2,44 mètres et largeur 1,22 mètres	20
Contreplaqués	Ordinaire Épaisseur 10mm longueur 2,44 mètres et largeur 1,22 mètres	20
Contreplaqués	Ordinaire Épaisseur 15mm longueur 2,44 mètres et largeur 1,22 mètres	20
Contreplaqués	Fraqués Épaisseur 15mm longueur 2,44 mètres et largeur 1,22 mètres	10
Tôles Pour porte	27 centièmes	11
Clés de porte (magasin)	Modèle de serrure sans poigner	12
Paumelle Française pour porte	Paire (3 pièces)	22
Pointes tête plate pour menuiserie	Taille N°2, carton de 25 paquets	2
Pointes tête plate	Taille N°3 carton de 25 paquets	5
Pointes tête plate	Taille N°4 carton de 25 paquets	5
Pointes tête plate	Taille N°5 carton de 25 paquets	5
Pointes tête plate	Taille N°6 carton de 25 paquets	4
Pointes tête plate	Taille N°7 carton de 25 paquets	5
Pointes tête plate	Taille N°8 carton de 25 paquets	5
Colle Blanche pour bois	Pot en plastique de 4kg	1
Colle 99 iso fixe	Boite de 1kg	5
Clé Aga pour meuble	Paquet 12	2
Charnière Démontable	Paquet de 12	5
Vice à bois 4-20	Paquet de 144	2
Diluant	Bidon d'un litre	3
Papier abrasif n°120 n°100	Rouleau de 50 mètres	2

Clé pour porte isoplane	Serrure avec poigné	10
Peinture à huile brillante de qualité supérieure	Pot de 04 kg	1
Marteau de menuisier	Poids n° 20	2
Marteau de menuisier	Poids 22	3
Marteau de menuisier	Poids 25	3
Marteau de menuisier	Poids 30	2
Scie égoïne 90	Taille de 90 cm	4
Scie égoïne 70	Taille 70 cm	4
Équerre du menuisier	Angle 90 degré	7
Serre-joint de menuisier	Dimension n°60	6
Serre-joint de menuisier dormant	Taille de 2 mètre	1
Bédane	Largeur de 10 mm	10
Mètre ruban menuisier	Longueur 5m	6
Mètre ruban menuisier	Longueur 7,5m	2

Site(s) de livraison

Le matériel et la matière d'œuvre seront livrés à Dano sur le site du centre d'éducation de base non formelle de Dano.

Lot 2 : Matériel et matière d'œuvre pour la coupe couture

Matériel et Matière d'œuvre	Caractéristiques	Quantité
Machines à coudre	Manuel+ table et accessoires composés du cadre avec volant, le pédalier et la manivelle, la barrière	10
Papier Kraft	Gros Rouleau emballé	5
Double colle blanc	Rouleau de 26 mètres	4
Tissu en popeline lourde	Rouleau de 26 mètres	30
Tissu pour pantalons et chemises	Rouleau, de 26 mètres	10

Tissu en coton pour chemises	Rouleau, de 26 mètres	10
File grosse bobine	Paquet de 12	12
File moyenne bobine	Paquet de 12	12
Tissu fleuri en coton	Rouleau de 26 mètres	8
Fermeture éclair court	Paquet de 120, couleurs différentes	1
Fermeture éclair long	Paquet de 120, couleurs différentes	1
Gros bouton	Gros paquet (tout de type de boutons)	1
Bouton pour chemise	Gros paquet (tout type de boutons)	2
Dentelle de bordure	Rouleau de 26 mètres	2
Tissu satin glacé/jersey en coton	Gros Rouleau	4
Tissu en jean	Rouleau de 26 mètres	2
Elastique moyen	Rouleau	5
Rouleau de gaine Pantalon	Paquet de 05	5
Epingle	Boite	5
Perroquet en plastique	Unité	10
Règle anglaise	Unité	20
Règle française	Unité	10
Equerre	Unité	10
Craie blanche	Carton de 16 boîtes	1
Craie couleur	Boite	6
Papier A3	Carton de 5 rames	2
Découreur	Carton de 24	1
Roulette	½ carton de 24	1
Aiguille pour machine à coudre N°12	Paquet de 10	1
Aiguille pour machine à coudre N° 14	Paquet de 10	1
Aiguille pour machine à coudre N° 16	Paquet de 10	1
Aiguille pour machine à coudre N°18	Paquet de 10	1
Aiguille pour machine à coudre N°20	Paquet de 10	1
Aiguille pour machine à coudre N°22	Paquet de 10	1
Aiguille à main moyenne	Paquet	10
Aiguille à main petite	Paquet	10

Fer à repasser	à charbon	10
Escabots/tabouret pour machine à coudre	Hauteur 60cm, largeur en bas 40cm, largeur en haut 2.5cm, surface 2.8 cm ²	10
Mètre ruban en plastique	Longueur 1.5 mètres, Paquet de 12	10
Tableau d'affichage	Deux mètres carrés	3
Table coupe	Longueur 1m 80cm, largeur 1m10cm et hauteur 90cm	2
Tables bancs	Semi métallique en tube carré de 35 avec casier pour apprenants, longueur 1m10, largeur 80cm	10

Site(s) de livraison

Le matériel et la matière d'œuvre seront livrés à Batié sur site du centre d'éducation de base non formelle à Batié.

Section 2 – Dispositions particulières et critères d'évaluation

1 - INTRODUCTION

En soumettant une offre, les soumissionnaires acceptent pleinement et sans restriction les conditions générales et particulières détaillées ci-après, qui régissent le marché comme seule base du présent appel d'offres, quelles que soient leurs propres conditions de vente auxquelles ils déclarent renoncer.

Les soumissionnaires sont réputés avoir examiné attentivement tous les formulaires, instructions, dispositions contractuelles et spécifications contenus dans le présent dossier d'appel d'offres et sont tenus de s'y conformer.

Les soumissionnaires qui ne soumettent pas une offre contenant toutes les informations et tous les documents nécessaires avant la date limite verront leur offre rejetée. Il ne saurait être tenu compte des remarques éventuelles formulées dans l'offre à propos du dossier d'appel d'offres ; les remarques sont susceptibles d'entraîner le rejet immédiat de l'offre sans qu'il soit procédé à son évaluation.

Les présentes instructions définissent les règles de soumission, de sélection et d'exécution des marchés financés au titre de la présente passation de marché.

2 - DISPOSITIONS PARTICULIERES

Référence du marché	ALPPM/2025/0023/BF/SAF/LOG
Nom de l'Acheteur/ Client	Gret
Adresse de l'acheteur/ Client	1200 logements, avenue Babanguida 10 BP 810 Ouagadougou 10
Nom du projet	Projet de renforcement de la cohésion sociale dans le Sud Burkina
Financement	Union Européenne
Objet du marché	Acquisition de matériel et matières d'œuvre
Procédure de passation de marché	Appel d'offres ouvert
Type de contrat	Forfaitaire
Nombre de lot	02
Langue de l'offre	Français
Monnaie de l'offre	FCFA
Monnaie de règlement des services	FCFA
Les consortiums sont autorisés	Non
La sous-traitance est autorisée	Non
Prix révisables	Non
Adresse et personnes de contact pour l'obtention des clarifications	daobf.burkina@gret.org

Dépôt des offres :	Les offres doivent être déposées avec la mention « Titre de l'offre » En version papier : au bureau du Gret à Dano, sis à la Mairie de Dano ou au secrétariat de la Représentation sis avenue Babamguida, Les offres peuvent également être déposés e n ligne via l'adresse daobf.burkina@gret.org
Modalités de dépôt des offres	Procédure papier : l'offre technique avec les documents administratifs demandés et l'offre financière doivent être placée dans une enveloppe fermée, portant la mention : Fourniture de matériel et d'équipement au Centre d'éducation de base non formelle de Dano- Lot (s) n°xxxxxx et déposée l'adresse indiquée contre signature de la liste de dépôt. L'enveloppe doit contenir l'original et 2 copies.
Date et heure limite de dépôt	16 juin2025 à 14h 00
Date et heure limite pour soumettre des questions	03 jours ouvrés avant la date limite de dépôt des offres
Date et heure et lieu de session du comité d'ouverture des offres	Le comité d'ouverture des offres se réunira dans les locaux de la Représentation du Gret au Burkina 18 mars 2025 à 10h. Cette date pourra être modifiée en fonction des contraintes
Durée de validité de l'offre	Au moins 90 jours à compter de la date limite de dépôt des offres
Garantie de soumission	Non exigée
Garantie de bonne exécution	Non exigée
Régime fiscal et douanier	Pas d'exonération
Etat du matériel	Neuf exclusivement
Incoterm	Delivered Duty Paid (DDP) / Rendu droits acquittés
Pénalités	Une pénalité de 1/20000 de la valeur du contrat par Jour de retard de livraison, au-delà de la date limite prévue dans le contrat qui sera signé, sera appliquée

Les soumissionnaires peuvent répondre à un ou plusieurs lots. L'attribution du marché se fera par lot.

Un soumissionnaire peut proposer une remise en cas d'attribution de plusieurs ou de tous les lots. Dans ce cas le montant de la remise devra être indiquée sur une ligne à part dans l'offre financière de chaque lot, ainsi que dans l'offre financière globale. Elle sera présentée sans la remise et avec la remise.

2.1 - Demandes d'éclaircissement

Tout Soumissionnaire éventuel désirant des éclaircissements sur les documents contactera l'Acheteur, par écrit, à l'adresse mail suivante : daobf.burkina@gret.org. L'Acheteur répondra par écrit à toute demande d'éclaircissements reçue au plus tard dix (10) jours avant la date limite de dépôt des Offres. Il adressera une copie de sa réponse (indiquant la question posée mais sans mention de son origine) à tous les soumissionnaires éventuels qui se seront manifestés.

3 - CRITERES D'EVALUATION

3.1 - Critères d'éligibilité

Le soumissionnaire, ainsi que les membres du groupement, les fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants le cas échéant, doivent répondre aux critères d'éligibilité requis, à savoir la conformité administrative de l'offre et l'éligibilité du soumissionnaire.

Conformité administrative : l'offre est jugée conforme administrativement si l'intégralité des justificatifs requis sont fournis :

- Être légalement enregistré à savoir fournir le RCCM et le n° IFU ;
- Avoir fourni la déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion signée (formulaire 6).

Éligibilité du soumissionnaire :

- Le soumissionnaire (personne morale) ou ses représentants ne figurent pas sur la liste unique de gel de la Direction Générale du Trésor.

3.2 - Critères d'attribution

L'offre sera évaluée selon la méthode du moindre coût, c'est-à-dire que le marché sera attribué à l'offre jugée conforme pour l'essentiel aux éléments détaillés ci-après et évaluée la moins-disante.

Evaluation de la conformité technique :

Les offres ne permettant pas d'identifier clairement la marque, modèle et spécifications techniques pourront se voir rejetées par le comité d'évaluation

Les Offres seront évaluées par lot.

Les critères de conformité technique sont évalués sur la base de la grille d'évaluation ci-dessous :

Matériel et matières d'œuvre	Caractéristiques proposées	Conforme / non conforme

Evaluation financière :

L'offre financière sera examinée pour toutes les offres jugées techniquement acceptables, les autres seront rejetées. Les erreurs arithmétiques feront l'objet d'une correction. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de demander des précisions sur les offres financières en cas d'erreur ou d'imprécision. Les montants pris en compte dans l'évaluation financière seront les montants corrigés, le cas échéant. Les montants proposés sont réputés être TTC si la TVA n'est pas clairement indiquée dans l'offre financière.

L'offre la moins-disante jugée conforme techniquement sera retenue.

3.3 - – Notification

L'attributaire du marché sera notifié par écrit. Les autres soumissionnaires seront également notifiés par écrit de la décision d'attribution et pourront s'ils le souhaitent, obtenir des explications dans les 7 jours ouvrés suivant la notification, auprès du pouvoir adjudicateur, à l'adresse mail suivante : daobf.burkina@gret.org

L'attributaire se verra proposer la signature d'un bon de commande ou un contrat. L'offre acceptée par le pouvoir adjudicateur sera annexée au contrat.



Section 3 – Formulaires à retourner par le soumissionnaire

FORMULAIRE N°1 : LETTRE DE SOUMISSION

Lot unique

Référence et intitulé du marché : XXX

En réponse à votre lettre d'invitation à soumissionner pour le marché précité, nous, soussignés XXXX, déclarons par la présente que :

Nous avons examiné et nous acceptons dans sa totalité son contenu. Nous acceptons sans réserve ni restriction et intégralement ses dispositions.

Nous proposons d'exécuter, conformément aux termes de référence du dossier d'appel d'offres et selon les conditions et délais indiqués, sans réserve ni restriction, les livraisons des fournitures et services détaillées dans notre offre technique.

Le prix de notre offre [indiquer le cas échéant si cela inclut des pièces de rechanges, des consommables ou des services de maintenance], est de XXXXX (à préciser en chiffres et en lettres).

Cette offre est valable pour une période de xxx jours à compter de la date limite de soumission des offres.

Nous soumettons cette offre [en notre nom/ au nom du groupement XXX dont nous sommes chef de file]. Nous confirmons que nous ne soumissionnons pas sous une autre forme pour le même marché.

Date

Nom et prénom du représentant autorisé

Signature du représentant autorisé

Cachet

[Plusieurs lots]

Référence et intitulé du marché : XXX

En réponse à votre lettre d'invitation à soumissionner pour le marché précité, nous, soussignés XXXX, déclarons par la présente que :

Nous avons examiné et nous acceptons dans sa totalité son contenu. Nous acceptons sans réserve ni restriction et intégralement ses dispositions.

Nous proposons d'exécuter, conformément aux termes de référence du dossier d'appel d'offres et selon les conditions et délais indiqués, sans réserve ni restriction, les livraisons des fournitures et services détaillées dans notre offre technique concernant les lots identifiés dans le tableau ci-dessous. Le prix de notre offre, détaillé dans le tableau ci-dessous, [indiquer le cas échéant si cela inclut des pièces de rechanges, des consommables ou des services de maintenance] est de XXX (à préciser en chiffres et en lettres).

Lot	Soumet une offre (oui/non)	Prix de l'offre
Lot 1		
Lot 2		
Lot 3		
....		
Ensemble des lots (total)		

Cette offre est valable pour une période de xxx jours à compter de la date limite de soumission des offres.

Nous soumettons cette offre [en notre nom/ au nom du groupement XXX dont nous sommes chef de file]. Nous confirmons que nous ne soumissionnons pas sous une autre forme pour le même marché.

Date

Nom et prénom du représentant autorisé

Signature du représentant autorisé

Cachet

FORMULAIRE 2 : FICHE D'IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE

A compléter pour chaque membre du groupement, le cas échéant :

Nom légal du soumissionnaire	
Dans le cas d'un groupement d'entreprises, nom de chaque membre du groupement	
Nom commercial du soumissionnaire (si différent)	
Forme juridique du soumissionnaire	
Numéro d'enregistrement du soumissionnaire au registre des entreprises ou équivalent	
Lieu d'enregistrement principal (ville et pays)	
Adresse du siège social	
Téléphone	
Adresse mail	

Date	
Nom et prénom du représentant autorisé	
Signature du représentant autorisé	
Cachet	

Joindre copie de la pièce d'identité du représentant autorisé et la copie d'enregistrement de l'entité (attestant nom et numéro d'immatriculation) pour chaque membre du groupement.

FORMULAIRE 3 : FICHE D'IDENTIFICATION BANCAIRE DU SOUMISSIONNAIRE

Les règlements seront effectués sur le compte bancaire suivant :

COORDONNEES BANCAIRES

Intitulé du compte	
IBAN/ Numéro de compte	
Devise	
Code BIC/ SWIFT	
Nom de la banque	
Nom de l'agence	
Adresse de l'agence (rue, ville, pays, code postale)	

DONNEES DU TITULAIRE DU COMPTE

Telle que déclarée à la banque

Titulaire du compte	
Adresse complète du titulaire	

Date	
Nom et prénom du représentant autorisé	
Signature du représentant autorisé	
Cachet	

Joindre un RIB émis par la banque

FORMULAIRE 4 : OFFRE TECHNIQUE

Le soumissionnaire présente son offre de manière à permettre à l'Acheteur de vérifier l'adéquation avec l'ensemble des caractéristiques techniques détaillées dans les spécifications. La marque et le modèle de chacun des biens seront définis, ainsi que, si nécessaire pour l'identification précise du bien, l'année de sortie du modèle.

3.4 - Liste des fournitures et calendrier de livraison

Réf.	Type de bien	Quantité	Délai de livraison au lieu convenu proposée par le soumissionnaire (en nombre de jours après la signature du bon de commande)
1			
2			
3			

3.5 - Spécifications techniques

Matériel et matière d'œuvre	Caractéristiques proposées par le soumissionnaire

Date	
Nom et prénom du représentant autorisé	
Signature du représentant autorisé	
Cachet	

FORMULAIRE 5 : OFFRE FINANCIÈRE

A compléter pour les biens et les services connexes :

Lot **xxx**

Référence	Libellé	Quantité	Prix unitaire [devise]	Prix total [devise]
TOTAL HT				
TVA				
TOTAL TTC				
Remise				
TOTAL TTC remisé				

Date	
Nom et prénom du représentant autorisé	
Signature du représentant autorisé	
Cachet	

Lot 2 : (à dupliquer autant de fois que nécessaire)

Référence	Libellé	Quantité	Prix unitaire [devise]	Prix total [devise]
TOTAL HT				
TVA				
TOTAL TTC				
Remise				
Total TTC remisé				

Date	
Nom et prénom du représentant autorisé	

Signature du représentant autorisé	
Cachet	

OFFRE FINANCIÈRE TOTALE (SI PLUSIEURS LOTS)

Je soussigné,, représentant la société / le groupement déclare remettre une offre pour les lots suivants :

Lot n°	description du lot	Prix HT du lot	Prix TTC du lot	Prix remisé TTC du lot (N/A si pas de remise)
TOTAL*	Offre en (devise)			

Vérifiez les totaux des colonnes Offre établie, le :

A.....

Date	
Nom et prénom du représentant autorisé	
Signature du représentant autorisé	
Cachet	

FORMULAIRE 6 : DECLARATION SUR L'HONNEUR RELATIVE AUX CRITÈRES D'EXCLUSION ET AUX CRITÈRES DE SÉLECTION

[Le][La] soussigné[e] [insérer le nom du signataire du présent formulaire]:

(uniquement pour les personnes physiques) se représentant [lui][elle]-même	(uniquement pour les personnes morales) représentant la personne morale suivante:
Numéro de carte d'identité ou de passeport: («la personne»)	Dénomination officielle complète: Forme juridique officielle: Numéro d'enregistrement légal: Adresse officielle complète: N° d'immatriculation à la TVA: («la personne»)

La personne n'est pas tenue de présenter la déclaration relative aux critères d'exclusion lorsque celle-ci a déjà été présentée aux fins d'une autre procédure d'attribution du même pouvoir adjudicateur, pour autant que la situation n'ait pas changé et que la période de temps écoulée depuis la date de la déclaration ne dépasse pas un an.

En pareil cas, le signataire déclare que la personne a déjà fourni la même déclaration relative aux critères d'exclusion aux fins d'une précédente procédure et confirme qu'aucun changement n'est intervenu dans sa situation:

Date de la déclaration	Référence complète de la précédente procédure

I – SITUATIONS D'EXCLUSION CONCERNANT LA PERSONNE

(1) déclare que la personne susmentionnée se trouve dans l'une des situations suivantes:	OUI	NON
(a) elle est en état de faillite ou fait l'objet d'une procédure d'insolvabilité ou de liquidation, ses biens sont administrés par un liquidateur ou sont placés sous administration judiciaire, elle a conclu un concordat préventif, elle se trouve en état de cessation d'activités, ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature prévue par le droit de l'Union ou le droit national;	☐	☐

(b) il a été établi par un jugement définitif ou une décision administrative définitive qu'elle n'a pas respecté ses obligations relatives au paiement des impôts ou des cotisations de sécurité sociale conformément au droit applicable;	☐	☐
(c) il a été établi par un jugement définitif ou une décision administrative définitive qu'elle a commis une faute professionnelle grave en ayant violé des dispositions législatives ou réglementaires applicables ou des normes de déontologie de la profession à laquelle elle appartient, ou en ayant adopté une conduite fautive qui a une incidence sur sa crédibilité professionnelle, dès lors que cette conduite dénote une intention fautive ou une négligence grave, y compris en particulier l'une des conduites suivantes:		
i) présentation frauduleuse ou par négligence de fausse déclaration en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou le respect des critères d'éligibilité ou de sélection ou dans l'exécution d'un marché ou d'une convention,	☐	☐
ii) conclusion d'un accord avec d'autres personnes en vue de fausser la concurrence,	☐	☐
iii) violation de droits de propriété intellectuelle,	☐	☐
iv) tentative d'influer sur le processus décisionnel du pouvoir adjudicateur lors de la procédure d'attribution,	☐	☐
v) tentative d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de lui donner un avantage indu lors de la procédure d'attribution;	☐	☐
(d) il a été établi par un jugement définitif que la personne est coupable de l'un des faits suivants:		
i) la fraude au sens de l'article 3 de la directive (UE) 2017/1371 et de l'article 1 ^{er} de la convention relative à la protection des intérêts financiers des Communautés européennes, établie par l'acte du Conseil du 26 juillet 1995,	☐	☐
ii) la corruption au sens de l'article 4, paragraphe 2, de la directive (UE) 2017/1371 ou la corruption active au sens de l'article 3 de la convention relative à la lutte contre la corruption impliquant des fonctionnaires des Communautés européennes ou des fonctionnaires des États membres de l'Union européenne, établie par l'acte du Conseil du 26 mai 1997, ou les actes visés à l'article 2, paragraphe 1, de la décision-cadre 2003/568/JAI du Conseil, ou la corruption telle qu'elle est définie dans d'autres droits applicables,	☐	☐
iii) les comportements liés à une organisation criminelle visés à l'article 2 de la décision-cadre 2008/841/JAI du Conseil,	☐	☐
iv) le blanchiment de capitaux ou le financement du terrorisme au sens de l'article 1 ^{er} , paragraphes 3, 4 et 5, de la directive (UE) 2015/849 du Parlement européen et du Conseil,	☐	☐
v) les infractions terroristes ou les infractions liées à des activités terroristes, ainsi que l'incitation à commettre une infraction, la complicité ou la tentative d'infraction, telles qu'elles sont définies aux articles 3 et 14 et au titre III de la directive (UE) 2017/541 du Parlement européen et du Conseil du 15 mars 2017 relative à la lutte contre le terrorisme;	☐	☐

vi) le travail des enfants ou les autres infractions liées à la traite des êtres humains visées à l'article 2 de la directive 2011/36/UE du Parlement européen et du Conseil;	☐	☐
(e) elle a gravement manqué à des obligations essentielles dans l'exécution d'un marché ou d'une convention financés par le budget de l'Union, ce qui a conduit à la résiliation anticipée du marché ou de la convention ou à l'application de dommages-intérêts forfaitaires ou d'autres pénalités contractuelles ou ce qui a été découvert à la suite de contrôles et d'audits ou d'enquêtes effectués par un pouvoir adjudicateur, l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) ou la Cour des comptes;	☐	☐
(f) il a été établi par un jugement définitif ou une décision administrative définitive qu'elle a commis une irrégularité au sens de l'article 1 ^{er} , paragraphe 2, du règlement (CE, Euratom) n° 2988/95 du Conseil;	☐	☐
(g) il a été établi par un jugement définitif ou une décision administrative définitive qu'elle a créé une entité dans une juridiction différente dans l'intention de se soustraire à des obligations fiscales, sociales ou à toute autre obligation légale applicable sur le territoire où se trouve son siège statutaire, son administration centrale ou son principal établissement;	☐	☐
(h) (<i>uniquement pour les personnes morales</i>) il a été établi par un jugement définitif ou une décision administrative définitive que la personne a été créée dans l'intention visée au point g);	☐	☐
2) déclare que, pour les situations visées aux points 1c) à 1h) ci-dessus, en l'absence de jugement définitif ou de décision administrative définitive, la personne ¹ :	OUI	NON
i. tombe sous le coup de faits établis dans le cadre d'audits ou d'enquêtes menés par le Parquet européen, la Cour des comptes ou l'auditeur interne, ou de tout autre contrôle, audit ou vérification effectué sous la responsabilité d'un ordonnateur d'une institution de l'UE, d'un organisme européen ou d'une agence ou d'un organe de l'UE;	☐	☐
ii. fait l'objet de jugements non définitifs ou de décisions administratives non définitives, y compris le cas échéant de mesures disciplinaires prises par l'organe de surveillance compétent qui est chargé de vérifier l'application des normes de déontologie professionnelle;	☐	☐
iii. tombe sous le coup de faits visés dans les décisions des entités ou des personnes chargées de tâches d'exécution du budget de l'UE;	☐	☐
iv. est visée par des informations transmises par des États membres qui exécutent des fonds de l'Union;	☐	☐
v. fait l'objet de décisions de la Commission relatives à la violation du droit de l'Union dans le domaine de la concurrence ou de décisions d'une autorité nationale compétente concernant la violation du droit de l'Union ou du droit national en matière de concurrence;	☐	☐

¹ La déclaration au titre de ce point 2 est volontaire et ne peut produire d'effets juridiques défavorables pour l'opérateur économique tant que les conditions de l'article 141, paragraphe 1, point a), du RF ne sont pas remplies.

vi.	est informée, par tout moyen, qu'elle fait l'objet d'une enquête de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF), soit parce que l'OLAF lui a donné la possibilité de présenter ses observations sur les faits la concernant, soit parce qu'elle a fait l'objet de contrôles sur place effectués par l'Office dans le cadre d'une enquête, soit parce qu'elle a reçu notification de l'ouverture ou de la clôture d'une enquête de l'OLAF la concernant ou de tout autre élément s'y rapportant.	☐	☐
-----	--	--------------------------	--------------------------

II – SITUATIONS D'EXCLUSION CONCERNANT LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES AYANT LE POUVOIR DE REPRESENTATION, DE DECISION OU DE CONTROLE A L'EGARD DE LA PERSONNE MORALE ET DES BENEFICIAIRES EFFECTIFS

Ne s'applique pas aux personnes physiques, aux États membres et aux autorités locales

(2) déclare qu'une personne physique ou morale qui est membre de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance de la personne morale susmentionnée ou qui possède des pouvoirs de représentation, de décision ou de contrôle à l'égard de ladite personne morale (à savoir, par exemple, les chefs d'entreprise, les membres des organes de direction ou de surveillance et les personnes physiques ou morales détenant, à titre individuel, la majorité des parts), ou un bénéficiaire effectif de la personne [au sens de l'article 3, point 6), de la directive (UE) 2015/849] se trouve dans l'une des situations suivantes:	OUI	NON	S.O.
situation visée au point 1) c) ci-dessus (faute professionnelle grave)	☐	☐	☐
situation visée au point 1) d) ci-dessus (fraude, corruption ou autre infraction pénale)	☐	☐	☐
situation visée au point 1) e) ci-dessus (manquements graves dans l'exécution d'un marché)	☐	☐	☐
situation visée au point 1) f) ci-dessus (irrégularité)	☐	☐	☐
situation visée au point 1) g) ci-dessus (création d'une entité dans l'intention de se soustraire à des obligations légales)	☐	☐	☐
situation visée au point 1) h) ci-dessus (personne créée dans l'intention de se soustraire à des obligations légales)	☐	☐	☐

III – SITUATIONS D'EXCLUSION CONCERNANT LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI REPONDENT INDEFINIMENT DES DETTES DE LA PERSONNE MORALE

(3) déclare qu'une personne physique ou morale qui répond indéfiniment des dettes de la personne morale susmentionnée se trouve dans l'une des situations suivantes <u>[Dans l'affirmative, veuillez indiquer, en annexe à la présente déclaration, la situation et le(s) nom(s) de la (des) personne(s) concernée(s), en donnant une brève explication.]</u>	OUI	NON	S.O.
situation visée au point a) ci-dessus (faillite)	☐	☐	☐

situation visée au point b) ci-dessus (non-respect des obligations de paiement des impôts ou des cotisations de sécurité sociale)	☐	☐	☐
---	--------------------------	--------------------------	--------------------------

IV – AUTRES MOTIFS DE REJET DE LA PRESENTE PROCEDURE

(4) déclare que la personne susmentionnée:	OUI	NON
a participé précédemment à l'élaboration des documents de marché utilisés lors de la présente procédure d'attribution, si cela a entraîné une violation du principe d'égalité de traitement, notamment une distorsion de concurrence qui ne peut être corrigée autrement.	☐	☐

V – MESURES CORRECTRICES

Si elle déclare l'une des situations d'exclusion mentionnées ci-dessus, la personne peut indiquer les mesures correctrices qu'elle a prises pour remédier à la situation d'exclusion, afin de permettre à l'ordonnateur de déterminer si ces mesures sont suffisantes pour démontrer sa fiabilité. Il peut s'agir, par exemple, de mesures prises au niveau technique, de l'organisation et du personnel en vue d'éviter toute répétition, de l'indemnisation du dommage ou du paiement des amendes ou de tout impôt ou toute cotisation de sécurité sociale. Les preuves documentaires pertinentes démontrant les mesures correctrices prises doivent être annexées à la présente déclaration. Cette disposition ne s'applique pas aux situations visées au point (1) (d) de la présente déclaration.

VI – JUSTIFICATIFS SUR DEMANDE

Sur demande et dans le délai fixé par le pouvoir adjudicateur, la personne doit fournir des informations sur les personnes physiques et morales qui sont membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance ou qui possèdent des pouvoirs de représentation, de décision ou de contrôle, y compris les personnes physiques et morales faisant partie de la structure de propriété et de contrôle et les bénéficiaires effectifs, ainsi que les justificatifs appropriés attestant qu'aucune de ces personnes ne se trouve dans l'une des situations d'exclusion visées aux points 1) c) à 1) f).

Elle doit également fournir les justificatifs suivants concernant la personne proprement dite et la ou les personnes physiques ou morales sur la capacité desquelles la personne compte s'appuyer, ou un sous-traitant, et concernant la ou les personnes physiques ou morales qui répondent indéfiniment des dettes de la personne:

pour les situations mentionnées aux points 1) a), c), d), f), g) et h) ci-dessus, un extrait récent du casier judiciaire est requis ou, à défaut, un document équivalent délivré récemment par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'établissement de la personne, dont il résulte que ces exigences sont satisfaites;

pour les situations mentionnées aux points 1) a) et b) ci-dessus, des certificats récents délivrés par les autorités compétentes du pays d'établissement. Ces documents doivent apporter la preuve du paiement de tous les impôts, taxes et cotisations de sécurité sociale dont la personne est redevable, y compris la TVA, l'impôt sur le revenu (personnes physiques uniquement), l'impôt sur les sociétés

(personnes morales uniquement) et les charges sociales. Lorsqu'un document visé ci-dessus n'est pas délivré dans le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment faite devant une autorité judiciaire ou un notaire ou, à défaut, une déclaration solennelle faite devant une autorité administrative ou un organisme professionnel qualifié du pays d'établissement.

La personne n'est pas tenue de fournir les justificatifs si elle les a déjà présentés aux fins d'une autre procédure d'attribution du même pouvoir adjudicateur. Les documents ne doivent pas avoir été délivrés plus d'un an avant la date à laquelle ils ont été demandés par le pouvoir adjudicateur et doivent être toujours valables à cette date.

Le signataire déclare que la personne a déjà fourni les preuves documentaires aux fins d'une précédente procédure et confirme qu'aucun changement n'est intervenu dans sa situation:

Document	Référence complète de la précédente procédure
<i>Insérer autant de lignes que nécessaire.</i>	

La personne n'est pas tenue de fournir les justificatifs si ceux-ci peuvent être consultés sans frais dans une base de données nationale.

Le signataire déclare que l'adresse internet de la base de données/les données d'identification ci-après donne(nt) accès aux justificatifs demandés.

Adresse internet de la base de données	Données d'identification du document
<i>Insérer autant de lignes que nécessaire.</i>	

VII – CRITERES DE SELECTION

Critères de sélection applicables à tous les membres du consortium/sous-traitants/ entités pourvoyeuses de capacités

(1) déclare que la personne susmentionnée satisfait aux critères de sélection qui lui sont applicables à titre individuel, tels que prévus dans le dossier d'appel d'offres, à savoir:	OUI	NON	S.O.
(a) elle a la capacité d'exercer l'activité professionnelle d'un point de vue légal et réglementaire, nécessaire à l'exécution du marché, conformément aux dispositions de la section [insérer] de l'avis de marché/des instructions aux soumissionnaires;	☐	☐	☐
(b) elle remplit les critères économiques et financiers applicables, mentionnés à la section [insérer] de l'avis de marché/ informations complémentaires concernant l'avis de marché/ des instructions aux soumissionnaires;	☐	☐	☐
(c) elle remplit les critères techniques applicables, mentionnés à la section [insérer] de l'avis de marché/ informations complémentaires concernant l'avis de marché/ des instructions aux soumissionnaires;	☐	☐	☐

(d) elle remplit les critères professionnels applicables indiqués à la section [insérer] de l'avis de marché/informations complémentaires sur l'avis de marché/instructions aux soumissionnaires ;	☐	☐	☐
(e) elle ne fait pas l'objet d'un conflit d'intérêts susceptible de nuire à l'exécution du contrat.	☐	☐	☐

Veillez adapter le tableau ci-dessus en fonction des critères mentionnés dans le dossier d'appel d'offres (c'est-à-dire insérer des lignes supplémentaires pour chaque critère ou supprimer les lignes inutiles).

Critères de sélection applicables au soumissionnaire dans son ensemble - évaluation d'ensemble (à remplir UNIQUEMENT par soumissionnaire unique ou par le chef de file en cas d'offre conjointe)

(2) si la personne susmentionnée est soumissionnaire unique ou chef de file dans le cas d'un consortium , déclare:	OUI	NON	S.O.
(f) que le soumissionnaire (y compris tous les membres du groupement en cas de consortium, les sous-traitants et les entités sur la capacité desquelles le soumissionnaire compte s'appuyer, le cas échéant) remplit l'ensemble des critères de sélection pour lesquels il sera procédé à une évaluation d'ensemble conformément au dossier d'appel d'offres;	☐	☐	☐
(g) qu'elle ne fait pas l'objet d'un conflit d'intérêts susceptible de nuire à l'exécution du contrat.	☐	☐	☐

Dans le cas d'une procédure avec lots, les déclarations ci-dessus s'appliquent au(x) lot(s) pour le(s) quel(s) la demande de participation/l'offre est présentée.

VIII – JUSTIFICATIFS AUX FINS DE LA SELECTION

Le signataire déclare que la personne susmentionnée peut fournir, sur demande et sans tarder, les documents justificatifs nécessaires énumérés dans les sections correspondantes du dossier d'appel d'offres et qui ne sont pas disponibles sous forme électronique.

Lorsque les justificatifs ne doivent pas accompagner la demande de participation ou l'offre, la personne est invitée à élaborer à l'avance les documents relatifs aux justificatifs, étant donné que le pouvoir adjudicateur peut demander que ceux-ci lui soient communiqués dans un délai réduit.

La personne n'est pas tenue de fournir les justificatifs si elle les a déjà présentés aux fins d'une autre procédure de passation de marché du même pouvoir adjudicateur. Les documents ne doivent pas avoir été délivrés plus d'un an avant la date à laquelle ils ont été demandés par le pouvoir adjudicateur et doivent être toujours valables à cette date.

Le signataire déclare que la personne a déjà fourni les preuves documentaires aux fins d'une précédente procédure et confirme qu'aucun changement n'est intervenu dans sa situation:

Document	Référence complète de la précédente procédure
<i>Insérer autant de lignes que nécessaire.</i>	

La personne n'est pas tenue de fournir les justificatifs si ceux-ci peuvent être consultés sans frais dans une base de données nationale.

Le signataire déclare que l'adresse internet de la base de données/les données d'identification ci-après donne(nt) accès aux justificatifs demandés.

Adresse internet de la base de données	Données d'identification du document
<i>Insérer autant de lignes que nécessaire.</i>	

IX - DÉCLARATION SUR L'HONNEUR RELATIVE À UN MONTANT DE DETTE CONSTATÉ DÛ À L'UNION

(à remplir UNIQUEMENT par le soumissionnaire unique ou par le chef de file en cas d'offre conjointe)

La personne qui, en tant que soumissionnaire unique/chef de file en cas de consortium, soumet une demande de participation/une offre dans le cadre de la procédure susmentionnée, déclare que:

le candidat/soumissionnaire, y compris chaque membre du groupement en cas d'offre conjointe/ les sous-traitants,	OUI	NON
n'est pas redevable envers l'Union d'un montant de dette constaté.	☐	☐

La personne susmentionnée doit immédiatement informer le pouvoir adjudicateur de toute modification de la situation déclarée.

La personne susmentionnée est susceptible d'être rejetée de la présente procédure et est passible de sanctions administratives (exclusion ou sanction financière) s'il est établi que de fausses déclarations ont été faites ou que de fausses informations ont été fournies pour participer à la présente procédure.

Nom et prénoms

Date

Signature²

Section 4 – Conditions générales

4.1. Les conditions générales

1. Choix de la langue : Les soumissionnaires ne sont pas tenus ni autorisés à compléter et signer de documents dans d'autres langues que celle indiquée aux données particulières.

2. Frais de préparation de l'offre : Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre, et l'Acheteur n'est en aucun cas responsable de ces frais ni tenu de les régler, quels que soient le déroulement ou les résultats du processus de sélection.

3. Une seule offre par soumissionnaire : Les soumissionnaires ne peuvent soumettre qu'une seule Proposition, en leur nom propre ou en Groupement sur un même lot. Si un soumissionnaire (y compris le membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs Propositions sur le même lot, celles-ci seront éliminées. Toutefois, ceci n'exclut pas la participation d'un même Sous-traitant, y compris les experts individuels, à plus d'une Proposition.

4. Monnaie de l'offre : Le dossier d'appel d'offres indique la monnaie de l'offre.

Conversion aux fins de comparaison des offres : Le prix de l'offre est la somme de tous les paiements demandés en diverses monnaies par le soumissionnaire. Pour pouvoir être comparés, les prix offerts doivent être convertis en une seule monnaie qui sera choisie (EUR ou monnaie étrangère librement convertible) et spécifiée dans le dossier d'appel d'offres. Pour effectuer cette conversion, l'Acheteur doit utiliser le cours vendeur donné par une source officielle (par exemple, INFOREURO), ou par une banque commerciale ou par une publication internationale pour des transactions analogues à une date choisie à l'avance ; le dossier d'appel d'offres devra préciser ladite source d'information et ladite date, laquelle ne doit pas être antérieure de plus de quatre (4) semaines à la date limite de réception des soumissions, ni postérieure à la date d'expiration de la période initiale de validité des offres.

5. Monnaie du règlement : Le prix du marché doit être réglé dans la monnaie précisée aux conditions particulières.

6. Date limite de remise des offres : Les offres doivent être remises en main propre contre signature du registre de réception des offres et au plus tard à la date et à l'heure indiquées dans le dossier d'appel d'offres.

7. Période de validité des offres : Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant la période prescrite dans les instructions particulières aux soumissionnaires. Le soumissionnaire dont l'offre est retenue doit, en outre, maintenir la validité de sa soumission pendant 30 jours supplémentaires à compter de la date de notification de l'attribution du marché. Cette période de 30 jours est ajoutée à la période initiale (90 jours), quelle que soit la date de notification. Les candidats ne doivent pas être invités ni autorisés à cette occasion à modifier le prix (de base) ou d'autres conditions de leur offre. Ils auront le droit de refuser la prorogation demandée et ne seront alors plus évalués.

8. Modalité de présentation des offres : Les offres doivent être soumises au travers d'une procédure papier conformément aux instructions aux soumissionnaires.

Procédure papier : l'offre technique et financière doit être placée dans une enveloppe fermée, portant les mentions indiquées dans les instructions aux soumissionnaires (généralement : le nom du soumissionnaire, l'objet et le numéro de l'appel d'offre).

9. Informations complémentaires pendant la consultation : Les questions des soumissionnaires ne peuvent être posées et répondues que par écrit. Aucune question ne peut être posée, et aucune réponse donnée par téléphone ou au cours d'un entretien quel qu'il soit, l'égalité de traitement entre soumissionnaires devant être respectée. Les éléments exposés ici ne sont applicables que dans le cadre de mise en concurrence de plusieurs soumissionnaires. L'information dans le cadre de l'achat sur la base d'une seule offre pourra être communiquée par tout moyen.

10. Evaluation de l'offre : Les passations de marché sous forme d'appel d'offres ou de procédure simplifiée sont évaluées par un comité d'évaluation attestant de leur impartialité. Dans le cadre de l'achat sur la base d'une seule offre l'évaluation pourra être évaluée par une personne attestant de leur impartialité désignée par l'Acheteur.

11. Candidats admis à concourir : Les Soumissionnaires peuvent être constitués d'entités privées ou publiques (ou de tout groupement les comprenant au titre d'un accord existant ou tel qu'il ressort d'une intention de former un tel accord supporté accord de groupement. En cas de groupement tous les membres le constituant seront solidairement responsables pour l'exécution du Marché conformément à ses termes. Le groupement désignera un Mandataire avec pouvoir de représenter valablement tous ses membres durant l'appel d'offres, et en cas d'attribution du Marché à ce groupement, durant l'exécution du Marché.

12. Critères d'éligibilité : Pour être éligible, un soumissionnaire doit satisfaire à certain nombre de critères qui portent le plus souvent sur la situation financière (non-faillite), fiscale (paiement des impôts et/ou charges sociales), pénale (absence de condamnation ou de sanction administrative ou financière) ainsi que sur la probité de l'entreprise ou de ses dirigeants. Par extension, les critères d'éligibilité sont également d'application à l'ensemble des membres d'un consortium/groupement et des sous-traitants lorsque le groupement d'entités ou la sous-traitance sont autorisés par le règlement de l'appel d'offres.

- **Situation d'exclusion** Ne peuvent participer à la mise en concurrence, ni être attributaires d'un contrat, les personnes morales et/ou personnes physiques qui :
 - Sont en état de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de cessation d'activité, ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales ;
 - Ont fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant autorité de chose jugée (c'est-à-dire, contre lequel il n'y a plus de recours possible) pour tout délit mettant en cause leur conduite professionnelle ;
 - En matière professionnelle, ont commis une faute grave ;
 - N'ont pas rempli leurs obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où elles sont établies ;
 - N'ont pas rempli leurs obligations relatives au paiement de leurs impôts et taxes selon les dispositions légales du pays où elles sont établies ;
 - Se sont rendues gravement coupables de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés par l'Acheteur pour leur participation à un contrat ;
 - Ont été déclarées en défaut grave d'exécution en raison du non-respect de leurs obligations contractuelles ;

- Il a été établi par un jugement définitif que l'entreprise est coupable de l'un des faits suivants : i) fraude ; ii) corruption ; iii) comportements liés à une organisation criminelle ; iv) blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme ; v) infraction terroriste ou infraction liée aux activités terroristes ; vi) travail des enfants ou autres formes de traite des êtres humains ;

Les entreprises d'un pays ou les fournitures fabriquées dans un pays peuvent être exclues si, en application d'une décision prise par le Conseil de sécurité des Nations Unies au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, le pays dans lequel s'exécute le contrat interdit toute importation de fournitures en provenance dudit pays ou tout paiement aux personnes physiques ou morales dudit pays.

- **Cas de conflit d'intérêt**

Les soumissionnaires en situation de conflit d'intérêt ne sont pas autorisés à participer au marché. Sont considérés comme pouvant avoir un tel conflit avec l'un ou plusieurs intervenants au processus de passation de marché les soumissionnaires dans les situations suivantes :

- Les soumissionnaires placés sous le contrôle de la même entreprise ;
- Les soumissionnaires qui reçoivent directement ou indirectement des subventions l'un de l'autre ;
- Les soumissionnaires qui ont le même représentant légal
- Les soumissionnaires qui entretiennent entre eux directement ou par l'intermédiaire d'un tiers, des contacts leur permettant d'avoir accès aux informations contenues dans leurs Offres ou de les influencer ou d'influencer les décisions de l'acheteur au sujet de la passation de marché ;
- Les soumissionnaires qui participent à plusieurs offres dans le cadre d'une passation de marché.
- Les soumissionnaires ou l'une des firmes auxquelles ils sont affiliés qui ont fourni des services de conseil pour la préparation des spécifications, plans, calculs et autres documents pour les fournitures
- Le soumissionnaire qui a lui-même, ou l'une des firmes auxquelles il est affilié, a été recruté (ou doit l'être) par l'acheteur pour effectuer la supervision du marché ;
- Les soumissionnaires qui entretiennent une étroite relation d'affaires ou de famille avec un membre du personnel de l'Acheteur (ou du personnel de l'entité d'exécution du Projet ou d'un bénéficiaire d'une partie des fonds) : i) qui intervient directement ou indirectement dans la préparation des documents de passation de marché ou des Spécifications du Marché, et/ou dans le processus d'évaluation des offres ; ou ii) qui pourrait intervenir dans l'exécution ou la supervision de ce même marché.

13. Annulation de la procédure : L'Acheteur peut, jusqu'à la signature du contrat, soit renoncer au contrat, soit annuler la procédure de passation du marché, sans que les candidats ou les soumissionnaires puissent prétendre à une quelconque indemnisation. En cas d'annulation d'une procédure, tous les soumissionnaires/candidats sont avertis par écrit, dans les meilleurs délais, des motifs de l'annulation. La publication d'un avis d'appel d'offres n'engage nullement l'Acheteur à mettre en œuvre le contrat ou le projet annoncé. Si le marché est divisé en lots, la procédure peut être annulée pour un seul lot et se poursuivre pour les autres lots si les conditions d'annulation pour ces lots ne sont pas réunies.